



COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Le Conseil municipal de la commune d'Herblay, légalement convoqué le 15 juin 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ces séances, sous la présidence de Monsieur Philippe ROULEAU,

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe ROULEAU, Maire, Vice-président du Conseil départemental,
M. Philippe BARAT, Mme Maryse GOURVENNEC, Mme Nadine PORCHEZ, M. Jean-Charles RAMBOUR, Mme Linda SADDOUK-BENALLA, M. Philippe LEVEQUE, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, M. Johann ROS, Adjoints au Maire,
M. Bernard VILAIN, M. Patrick HEKIMIAN, M. Gérard LACROIX, M. Gérard PIPAT, Mme Evelyne LARGENTON, Mme Anne-France PINCEMAILLE, M. Pierre DUCELLIER, Mme Céline BOULLE MURAT, Mme Linda SAGET, M. David GOSSET, Mme Sarah NEROZZI-BANFI, M. Frédéric WIMMER, Mme Denise PARMANTIER, Mme Nelly LEON (à partir de la question n°3), M. Loeiz RAPINEL, M. Olivier DALMONT, M. François BERNIERI, M. Georges ABAD, Mme Chantal STASSER, Conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Véronique BRISION a donné pouvoir à Mme Maryse GOURVENNEC
Mme Annie BLANCHARD a donné pouvoir à Mme Chantal STASSER,
M. Daniel PROUX a donné pouvoir à M. Jean-Charles RAMBOUR,
Mme Adèle ALBERT-ETIENNE a donné pouvoir à M. le Maire,
Mme Sophie DARRIGADE a donné pouvoir à M. Olivier DALMONT.

ETAIENT ABSENTES

Mme Nelly LEON (jusqu'à la question n°2)
Mme Séverine KAOUA

1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal désigne dans l'ordre du tableau et, à l'Unanimité (33 voix pour), Madame Anne-France PINCEMAILLE, secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal approuve, à l'Unanimité (33 voix pour), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2016.

3. AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à la délégation votée au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales par le Conseil municipal du 29 mars 2014, modifiée en date du 19 juin 2014 et du 11 décembre 2014, Monsieur le Maire rend compte des décisions et des marchés à procédure adaptée pris en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Le Conseil municipal en **prend acte**.

0. ADMINISTRATION GENERALE

001. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) approuve la désignation de Madame Denise PARMANTIER.

002. DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU SEIN DE LA COMMISSION MUNICIPALE PROXIMITE – CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES – EVENEMENTIEL

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) approuve la désignation de Madame Denise PARMANTIER.

003. DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE SUPPLEANT AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal élit, au scrutin secret et au premier tour de scrutin avec 34 voix :

<i>Membres Titulaires</i>	<i>Membres Suppléants</i>
PIPAT Gérard	ROS Johann
LEMOINE Daniel	BARAT Philippe
RAMBOUR Jean-Charles	BOULLE MURAT Céline

PROUX Daniel	WIMMER Frédéric
VILAIN Bernard	PARMANTIER Denise

004. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'Unanimité (34 voix pour), décide de créer un poste d'Adjoint au Maire amenant désormais le nombre de poste d'adjoints au sein du Conseil municipal à 11.

005. ELECTION DE L'ADJOINT

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, élit, à scrutin secret, à la majorité absolue, et au premier tour de scrutin avec 34 voix :

- Anne-France PINCEMAILLE

006. MODIFICATION ET NOUVELLE REPARTITION DE L'ENVELOPPE DU REGIME INDEMNITAIRE DES ELUS

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'Unanimité (34 voix pour) :

Article 1 : Adopte l'enveloppe déterminée comme suit, fixée par référence à la valeur de l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique :

	Taux maximal de l'indice brut terminal	taux total	Indemnités brutes totales annuelles maximum en €
Maire	90%	90%	41 055,87
Adjoints (Tx. X 11)	33%	363%	165 592,01

Valeur de l'enveloppe	206 647,88 €
-----------------------	--------------

Article 2 : Décide d'attribuer des indemnités de fonction aux Elus et de les majorer de 15 % au titre que la commune d'Herblay est siège des bureaux centralisateurs de canton.

Article 3 : Adopte le principe d'une revalorisation systématique en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice brut 1015.

Article 4 : Adopte la répartition mensuelle brute des indemnités de fonction des élus comme suit :

	% de l'IM 1015
Maire	90.00%
1 ^{er} Adjoint	36.65%
Adjoints	27.50%
Conseillers municipaux délégués	6.86%

Article 5 : la dépense en résultant est inscrite au budget de l'exercice.

007. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIER

Rapporteur : Linda SAGET

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)**, approuve les nouvelles dispositions du règlement intérieur des conseils de quartier, telles qu'énoncées, et reprises dans le règlement joint en annexe de la délibération.

008. APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT DE TRANSFERT PORTANT SUR LA CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DE LA MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT INTERCOMMUNALE (MJD) D'ARGENTEUIL

Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité (34 voix pour)**, décide d'approuver et d'autoriser Monsieur Le Maire, Philippe ROULEAU, à signer l'avenant de transfert portant sur la convention relative au fonctionnement de la MJD intercommunale d'Argenteuil.

009. DEBAT D'ORIENTATIONS SUR LE PROJET DE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Johann ROS

Après que les orientations générales aient été présentées, et le Conseil municipal en ait débattu, le Conseil municipal, **prend acte** des orientations générales du projet de règlement local de publicité intercommunal.

010. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS POUR LE FORUM DE L'EMPLOI 2016

Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA

Le conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** décide :

Article 1 : D'approuver les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour la mise à disposition des agents suivants au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Val Parisis :

- Laurianne LE BROCH Ingénieur
- Sophie ROCHEPAULT Adjoint administratif de 1^{ière} classe
- Christian D'HON Adjoint technique de 2^{ème} classe
- Franck REGNAULT Adjoint technique de 2^{ème} classe
- Franck TRIBOUT Adjoint technique principal de 1^{ière} classe
- Stéphane NEYBECKER Adjoint technique de 2^{ème} classe
- Peter TRANCHANT Adjoint technique de 2^{ème} classe
- Stéphane PHILIPPE Adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- Aurélien CARBONNEL Adjoint technique de 2^{ème} classe

Article 2 : D'approuver la gratuité de ces mises à disposition.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer cette convention de mise à disposition pour la période du 13 au 16 septembre 2016.

011. DISSOLUTION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DU PARISIS (SPL)

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'**Unanimité (25 voix pour – 1 abstention)** – Ne prennent pas part au vote, les élus administrateurs de cette société : M. Philippe ROULEAU, M. Philippe BARAT, Mme Nadine PORCHEZ, M. Johann ROS, M. Daniel LEMOINE, Mme Fatima MOUSSI, Mme Evelyne LARGENTON, M. François BERNIERI) :

- Prend acte de la dissolution anticipée de la SPL du PARISIS (Ex SEMVHER),
- Prend acte de sa liquidation amiable sous réserve du vote favorable de l'assemblée générale en date du 30 juin 2016,
- Approuve le versement du solde au profit de la ville d'Herblay et de la Frette-sur-Seine, correspondants à leurs parts en qualité d'actionnaire.

012. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA VILLE

Rapporteur : Johann ROS

Le conseil municipal **prend acte** de la communication par Monsieur le Maire, de ce rapport d'activité de l'exercice 2015 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville, régulièrement établi par le président de ladite commission, et ceci, conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

013. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE FAYOLLE POUR L'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activité pour l'année 2015 établi par la société FAYOLLE, délégataire du service d'assainissement.

014. RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIETE MANDON SOMAREP POUR LE MARCHÉ COUVERT SITUÉ PLACE DE LA HALLE

Rapporteur : Maryse GOURVENNEC

Le Conseil municipal **prend acte** de la présentation du rapport d'activité 2015 établi par la société MANDON SOMAREP, délégataire du marché couvert place de la Halle.

015. MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU PROFIT DES AGENTS PORTEURS DE HANDICAP

Rapporteur : Linda SADDOK-BENALLA

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)**, approuve la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité à destination des agents porteurs de handicap dans le cadre du maintien dans l'emploi.

Et précise que :

- Ce dispositif ne pourra concerner que les agents occupant un emploi administratif sans contact avec le public Herblaysien dont la fonction est compatible avec la mise en œuvre du télétravail.
- Le travail se fera au domicile du télétravailleur.
- Le temps de télétravail ne pourra pas représenter plus de 40% du temps de travail hebdomadaire (deux jours maximum par semaine pour un agent à temps plein).
- L'organisation du télétravail se fera selon le règlement.

016. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA

Le Conseil municipal, à la Majorité (**31 voix pour – 3 voix contre : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT**), approuve la modification du tableau des effectifs tel que joint à la présente délibération, pour le faire correspondre aux besoins, aux différents avancements de grade et promotions au sein de la collectivité, et inscrire au budget les crédits correspondants.

017. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA

Le Conseil municipal décide à l'**Unanimité (34 voix pour)** :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager courant 2016 conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2017.

018. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 117 DU 17 OCTOBRE 1996 APPROUVANT LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA CHAMBRE FUNERAIRE

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** abroge la délibération n°117 du 17 octobre 1996 approuvant le règlement intérieur de la Chambre funéraire au 31 août 2016.

019. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 77 DU 30 MAI 2002 MODIFIANT LE REGLEMENT DES CIMETIERES COMMUNAUX

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** abroge la délibération n°77 du 30 mai 2002 modifiant le règlement des cimetières communaux au 31 août 2016.

020. ABROGATION DE LA DELIBERATION N°2012-094 DU 31 MAI 2012 PORTANT MODIFICATION DES DISPOSITIONS APPLICABLES AU COLUMBARIUM FIGURANT EN ANNEXE DU REGLEMENT DES CIMETIERES

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** abroge la délibération n°2012-094 du 31 mai 2012 portant modification des dispositions applicables au columbarium au 31 août 2016.

I. FINANCES – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – DEVELOPPEMENT DURABLE – TRANSPORTS

101. TARIFS MUNICIPAUX COMPLEMENTAIRES 2016/2017

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (31 voix pour – 3 abstentions : Mme Nelly LEON, Mme Sophie DARRIGADE, M. Olivier DALMONT) décide de fixer les tarifs municipaux complémentaires suivants les grilles jointes à la délibération.

102. FIXATION DES NOUVEAUX TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) décide de fixer les nouveaux tarifs applicables aux enseignes, panneaux publicitaires et pré-enseignes ; et d'appliquer l'abattement de 50% de la TLPE sur les dispositifs publicitaires apposés sur du mobilier urbain, conformément aux montants ci-dessous :

Pour les panneaux publicitaires et pré-enseignes :

Superficie	Tarifs
0 à 50 m ²	20 €
50,01 et plus	40 €

Pour les enseignes :

Superficie	Tarifs
0 à 7 m ²	Exonéré
7,01 m ² à 12 m ²	15 € / m ²
12,01 à 50 m ²	25 € / m ²
50,01 m ² et plus	45 € / m ²

Pour les procédés numériques, les tarifs sont multipliés par 3.

103. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE ANONYME D'HLM ERIGERE POUR LES 22 LOGEMENTS SOCIAUX ACQUIS EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE L'OPERATION 194/198 BOULEVARD DES AMBASSADEURS

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) décide :

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 710 961 € souscrit par la société d'HLM ERIGERE auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières ci-dessous et aux charges et conditions du contrat de prêt n°48208, constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur sur son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : En contrepartie de sa garantie au contrat de prêt, la ville bénéficie de la réservation de 4 logements dans son contingent.

104. GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE A LA SOCIETE ANONYME D'HLM OSICA POUR LES 58 LOGEMENTS SOCIAUX ACQUIS EN VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE L'OPERATION SITUEE CHEMIN DES TARTRES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) décide :

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 870 621 € souscrit par la société d'HLM OSICA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières ci-dessous et aux charges et conditions du contrat de prêt n°48084, constitué de 6 lignes de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur sur son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : En contrepartie de sa garantie au contrat de prêt, la ville bénéficie de la réservation de 12 logements dans son contingent.

105. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2016

Rapporteur : Evelyne LARGENTON

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) décide d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association Regards sur Herblay d'un montant de 500 € et à l'association BMX RACING TEAM d'un montant de 300 €.

Rappelle que les élus membres faisant partie du Conseil d'Administration d'une association ou intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, conformément à l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'ont pas pris part au vote de la présente délibération.

II. EDUCATION – JEUNESSE - SPORTS

201: ATTRIBUTION DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A LA RESTAURATION COLLECTIVE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) décide :

- D'approuver le marché se rapportant au service de restauration de la Ville et de confirmer le choix de la commission d'appel d'offres de la Ville ;
- D'autoriser, Monsieur le Maire, Philippe Rouleau, à signer les pièces contractuelles (acte d'engagement, bordereaux des prix unitaires, détail quantitatif estimatif, le cahier des clauses techniques particulières, le cahier des clauses administratives particulières) du marché avec la société Sogeres.

III. CADRE DE VIE – AMENAGEMENT – URBANISME – TRAVAUX – SECURITE

301. APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 « VOIRIES ET RESEAUX DIVERS » DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES BAYONNES 1^{ERE} PHASE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société DESPIERRE l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Voiries et réseaux divers » du marché de travaux relatif à l'aménagement du secteur des Bayonnes 1^{ère} phase.

302. APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 2 « DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET ECLAIRAGE PUBLIC » DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES BAYONNES 1^{ERE} PHASE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société PRUNEVIEILLE l'avenant n° 1 au lot n° 2 « Distribution électrique et éclairage public » du marché de travaux relatif à l'aménagement du secteur des Bayonnes 1^{er} phase.

303. APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 « ESPACES VERTS ET PLANTATIONS » DU MARCHÉ DE TRAVAUX RELATIF A L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES BAYONNES 1^{ERE} PHASE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société ESPACE DECO l'avenant n° 1 au lot n° 3 « Espaces verts et plantations » du marché de travaux relatif à l'aménagement du secteur des Bayonnes 1^{er} phase.

304. APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES AUTOMOBILES AVEC CHAUFFEURS POUR TRANSPORTS DE PERSONNES

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer avec la société LACROIX l'avenant n° 1 du marché relatif à la mise à disposition de véhicules automobiles avec chauffeurs pour transport de personnes.

305. LANCEMENT DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF AUX TRAVAUX DE REALISATION DES TRONÇONS 2 – 3 – 4 DE LA VOIE DU NORD – SUD (RUE JACQUES TATI) EN VOIRIE 1^{ER} PHASE

Rapporteur : Philippe BARAT

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :

- à lancer la procédure adaptée relative à ces prestations,
- à signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les lots du marché correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville.

306. LANCEMENT DU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE RELATIF A L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Daniel LEMOINE

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU :

- à lancer la procédure adaptée relative à ces prestations,
- à signer, avec les titulaires retenus au terme de la procédure, les lots du marché correspondant, une fois que ces derniers auront été dûment attribués par la Commission d'appel d'offres de la Ville.

307. DENOMINATION DE SENTES SECTEUR DES ALOUETTES

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** dénomme lesdites sentes comme suit :

- "sente Edith Piaf" pour celle reliant le chemin de Conflans au chemin du Val de Gaillon,
- "sente des Alouettes" pour celle reliant le chemin de Conflans à l'avenue Foch.

308. DENOMINATION DE LA VOIE D'ACCES AU PARC RELAIS

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** dénomme ladite voie « rue Denis Papin ».

309. CHANGEMENT DE NOM DE LA ROUTE « D'ERAGNY A PIERRELAYE »

Rapporteur : Johann ROS

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** remplace le nom « route d'Eragny à Pierrelaye » par « rue des noisetiers ».

310. BAYONNES EST - DIVISION DE LA PARCELLE BN 460 POUR DETACHEMENT D'UN LOT A BATIR

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** autorise le dépôt de la déclaration préalable permettant de diviser la parcelle, selon le plan de découpage établi par le géomètre, en vue de la cession du lot à bâtir.

311. BAYONNES EST – CESSION DU LOT A BATIR ISSU DE LA DIVISION DE LA PARCELLE BN 460

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'**Unanimité (34 voix pour)** décide d'autoriser :

- La cession à la SCI ILE DE France (PROMOGIM) du lot à bâtir, issu de la division de la parcelle BN 460, pour un montant de 2 223 341 € et la mise en place d'un contrat de cour commune, grevant temporairement la parcelle bâtie,
- La mise en place d'un pacte de préférence avec la SCI ILE DE France (PROMOGIM) sur le lot bâti, cédable à terme, pour un montant minimum de 1 400 000 €.
- Le dépôt d'un permis de construire par tranche sur l'ensemble de la parcelle BN 460 pour la réalisation du projet retenu par la Commune.
- Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer avec la SCI ILE DE FRANCE (PROMOGIM), le compromis de vente puis l'acte authentique de cession, le contrat de cour commune et le pacte de préférence.

312. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2014/140 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 OCTOBRE 2014 PORTANT CESSION DE LA PARCELLE ZK 17 A L'INDIVISION LAGRENE CHEMIN DE DERRIERE LES BOIS

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) :

- Décide de modifier la délibération 2014/140 du 9 octobre 2014.

- Décide de céder la parcelle ZK 17 à l'indivision entre Sarah VEES, Simone VEES, Céline VEES, Fernande LAGRENE, Henri LAGRENE, Lucienne LAGRENE, Désiré LAGRENE et Elisabeth LAGRENE, d'une superficie de 2 603 m², au prix de 122 341,00 €,
- Autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, ou, en cas d'empêchement, Nadine PORCHEZ, Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et à l'Aménagement du territoire, à signer l'acte authentique de cession.

313. ABROGATION DE LA DELIBERATION N° 2016/063 DU 14 AVRIL 2016 PORTANT INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAITRE DANS LE DOMAINE PRIVE COMMUNAL – PARCELLE AR 196

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) décide d'abroger la délibération n°2016/063 du 14 avril 2016 portant incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal de la parcelle AR 196.

314. RUE DE CONFLANS – ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 67 M² AU DROIT DE LA PARCELLE AL 272 APPARTENANT A CONSORT BOCHU

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise l'acquisition de l'emprise de 67 m² sur la parcelle AL 272 appartenant aux Consorts BOCHU pour un montant de 13 266.00 €.

315. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2016/079 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2016 RELATIVE AU PROJET URBAIN PARTENARIAL (PUP) SECTEUR CHEMIN DE L'EPINEMERIE : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE HPL EPINEMERIE

Rapporteur : Nadine PORCHEZ

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) :

- Approuve la modification de l'article 6 de la convention de projet urbain partenarial (PUP) entre la Commune d'Herblay et la société HPL Epinémie,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de projet urbain partenarial,

IV. SOLIDARITE – ACTION SOCIALE – LOGEMENT – PETITE ENFANCE – SENIORS

401. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AUPRES DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM ERIGERE DANS LE CADRE DE L'OPERATION BOULEVARD DES AMBASSADEURS

Rapporteur : Linda SADDOK-BENALLA

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) approuve la convention de réservation de logements et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU à la signer avec la société anonyme d'habitation à loyer modéré Erigère.

402. APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS AUPRES DE LA SOCIETE ANONYME D'HLM OSICA DANS LE CADRE DE L'OPERATION CHEMIN DES TARTRES

Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) approuve la convention de réservation de logements et autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à signer la convention en question avec la société anonyme d'habitations à loyer modéré Osica.

V. PROXIMITE – CULTURE – PATRIMOINE – USAGES NUMERIQUES – EVENEMENTIEL

501. PRESENTATION DU PROJET DE RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Linda SADDOUK-BENALLA

Le Conseil municipal, après avoir pris acte de la présentation du projet et en avoir débattu, à l'Unanimité (34 voix pour) émet un avis favorable à la présentation du projet de rapport annuel de la politique de la ville dans le cadre du contrat de ville 2015-2020.

502. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE – APPEL A PROJETS 2016 POUR LES LIEUX DE DIFFUSION DE SPECTACLE VIVANT

Rapporteur : Anne-France PINCEMAILLE

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à solliciter une subvention dans le cadre de l'appel à projet 2016, pour le Théâtre Roger Barat et l'Espace André Malraux, auprès du Conseil départemental pour l'année 2016, et à percevoir les recettes liées aux subventions demandées à hauteur de 30 000 €.

503. DEMANDE DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET D'AIDE AU PROJET 2016 AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Rapporteur : Anne-France PINCEMAILLE

Le Conseil municipal à l'Unanimité (34 voix pour) autorise Monsieur le Maire, Philippe ROULEAU, à solliciter les subventions d'aide au fonctionnement et d'aide aux projets des établissements d'enseignement artistique auprès du Conseil départemental pour l'année 2016.

QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal analytique de cette séance du 23 juin 2016 doit être soumis aux votes de l'ensemble des Conseillers municipaux.

Pour tout complément d'information, veuillez prendre contact avec la Direction générale des services située au centre St-Vincent.



[Signature]
Philippe ROULEAU
Maire d'Herblay
Vice-président du Conseil départemental